



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « horticole » de FranceAgriMer du 22 septembre 2015 : le premier Conseil de la mandature 2015/2018 décide la mise en place d'une veille internationale de compétitivité

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de l'horticulture florale et ornementale et des pépinières s'est réuni le 22 septembre 2015, sous la présidence de Dominique Boutillon, nommée par le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt par arrêté du 3 juillet 2015.

À l'occasion de cette première séance, la présidente a accueilli les nouveaux membres et les personnalités qualifiées du Conseil spécialisé « horticole » de FranceAgriMer, souhaitant que l'ensemble des familles professionnelles de la filière poursuivent leurs travaux, dans le cadre de cette instance, en étroite concertation avec les Pouvoirs publics.

Mise en place d'une veille internationale horticole : la compétitivité de la filière française et de ses principaux concurrents analysée

Pour répondre à la demande des professionnels et aux objectifs déclinés dans le cadre de la stratégie de la filière, les services de FranceAgriMer ont présenté en Conseil le processus de mise en place d'une veille internationale horticole, qui permettra de mieux connaître les compétiteurs de la France et d'anticiper ainsi les évolutions nécessaires. Les membres du Conseil ont décidé de créer rapidement un comité de pilotage de cette veille, chargé de définir les axes et indicateurs de compétitivité pertinents.

Commerce extérieur : le point au premier semestre 2015

À fin juillet 2015, le solde du commerce extérieur du secteur des plantes vivantes et produits de la floriculture présente un déficit de 490,2 millions d'euros. Les importations françaises de fleurs et plantes ornementales fraîches sont en baisse de 2 % par rapport à la même période de 2014 (avec 525,6 millions d'euros). Malgré ce recul, les bulbes, les feuillages frais et les fleurs coupées fraîches sont en croissances respectives de 12,6 %, 5,7 % et 0,8 %. Les exportations affichent, quant à elles, un recul de 14 % par rapport à la même période de 2014 (avec 35,5 millions d'euros).

La présentation des dernières données économiques a été suivie d'un tour de table des représentants professionnels des différents stades de la filière, qui ont fait part de leurs inquiétudes sur la situation sur le terrain et du climat qualifié de « morose » sur les marchés.

Investissements d'avenir : point sur l'appel à projets « modernisation des serres et des équipements dans les secteurs maraîcher et horticole »

FranceAgriMer est chargé de la mise en œuvre de l'action « Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir » (P3A), dotée de 120 millions d'euros sur trois ans dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir (PIA), piloté par le Commissariat général à l'investissement (CGI).

Le bilan des deux premières phases de l'appel à projets « modernisation des serres et des équipements dans les secteurs maraîcher et horticole » a été présenté aux membres du Conseil spécialisé horticole. Sur 106 dossiers déposés, 15 ont concerné le secteur horticole et 8 projets ont été sélectionnés. Les prochaines dates limites de dépôt des dossiers ont également été rappelées : le 30 novembre 2015 pour la troisième phase et le 26 février 2016 pour la quatrième et dernière phase.

Pour en savoir plus sur cet appel à projets : [P3A-Modernisationserresetequipements](#)

Expérimentation : les priorités de l'appel à projets 2016

Après un rappel des différentes étapes de la procédure, le nouvel appel à projets pour 2016 a été présenté avec un calendrier anticipé (phase de dépôt des dossiers), afin de permettre un retour vers les porteurs de projets le plus proche possible du lancement des expérimentations par les stations. Les grands axes de l'expérimentation, définis par la filière horticole, portent sur trois priorités :

- adapter la performance des entreprises ;
- analyser les marchés, identifier les nouveaux produits et disposer d'un matériel végétal performant ;
- améliorer la qualité des produits.

La décision « expérimentation » devrait être présentée lors du Conseil d'administration de FranceAgriMer du 13 octobre prochain, avec deux points à noter : la baisse du taux d'aide minimum de 60 % à 50 % et le montant minimal des dépenses qui passe de 30 000 € à 40 000 €.

Xylella fastidiosa : le point sur la situation

Les services de la direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère en charge de l'agriculture ont présenté en Conseil un point sur le renforcement du plan de surveillance du territoire français, compte tenu de l'apparition d'un cas de Xylella Fastidiosa à Propriano : contrôles renforcés à l'introduction de végétaux et produits végétaux, communication dans les ports et les aéroports, augmentation des prélèvements réalisés, enquêtes de traçabilité en lien avec les États membres de l'Union européenne.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière horticole sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer, via le lien suivant : [etudesfilierhorticole](http://etudesfilierhorticole.fr)

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

virginie.nicolet@franceagrimer.fr